



Annexe 1

Diagnostic du territoire de la Communauté de communes Sud Roussillon



DIAGNOSTIC

Sud Roussillon constitue une intercommunalité historique et de proximité.

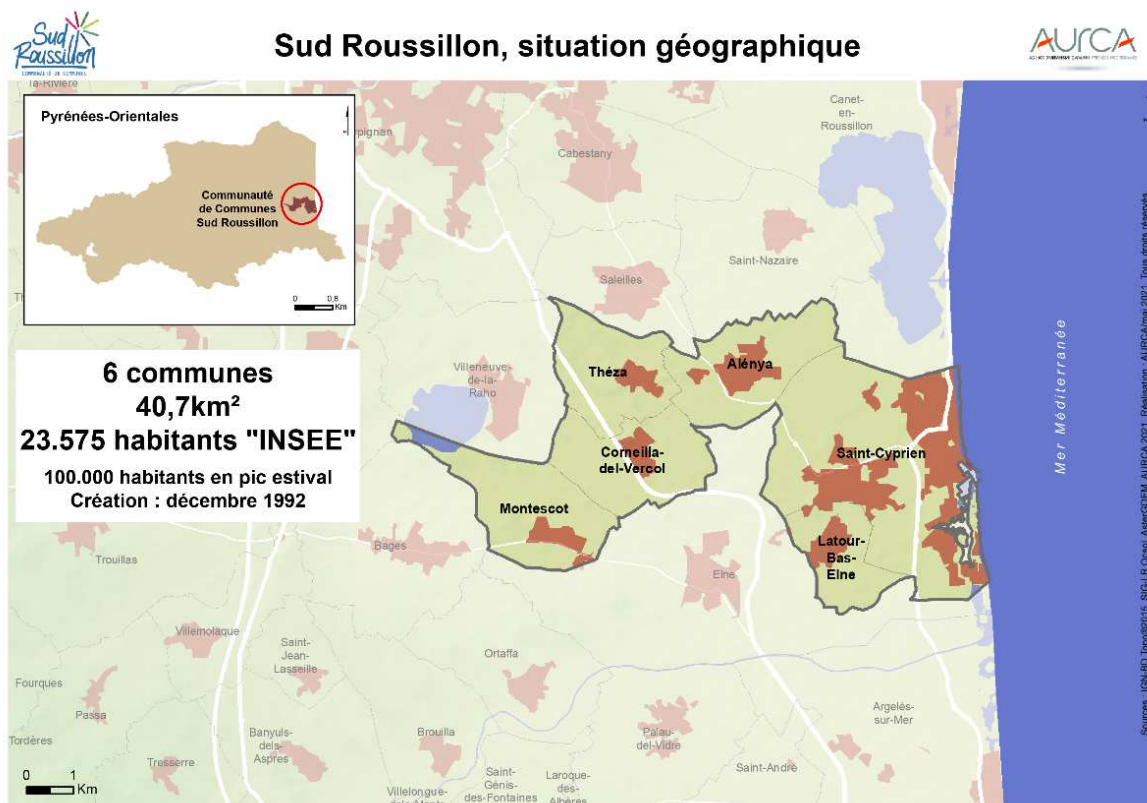


Illustration 1 : Situation géographique du territoire de Sud Roussillon

La Communauté de communes Sud-Roussillon, premier EPCI des Pyrénées-Orientales effectif au 1er janvier 1993, regroupe 6 communes et 23 575 habitants permanents, en 2018, autour de la ville-centre de Saint-Cyprien et ses 10 844 habitants. L'été, cette population est décuplée et avoisine les 100 000 résidents.

Historiquement, l'EPCI s'est attaché à viser un développement harmonieux, respectueux des identités des communes qui le composent, autour de la mise en œuvre rigoureuse des compétences classiques dévolues à une intercommunalité de proximité (eau, assainissement, gestion des déchets, etc.).

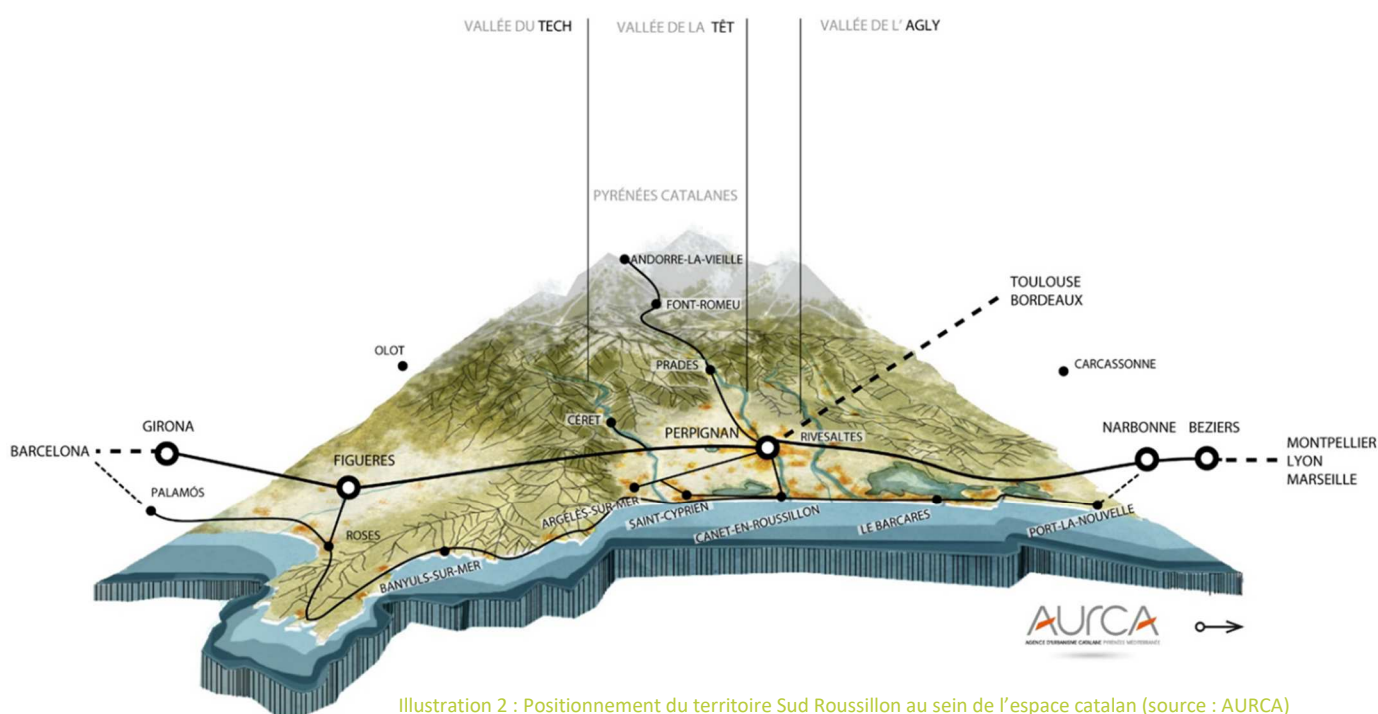
UN TERRITOIRE AU CŒUR DU LITTORAL CATALAN

■ UN POLE MAJEUR DE LA PLAINE DU ROUSSILLON, EN LIEN AVEC SES TERRITOIRES VOISINS

Avec une superficie d'environ **4 070 hectares** seulement, Sud Roussillon occupe une place singulière dans le paysage roussillonnais. Elle forme une articulation entre le territoire urbain de Perpignan Méditerranée Métropole, et la zone frontalière de la Communauté de communes Albères Côte Vermeille Illibérès. La Communauté joue donc un rôle de transmission avérée entre les deux autres territoires et participe activement à la métropolisation du Roussillon.

■ UN TERRITOIRE DIVERSIFIÉ, STRUCTURÉ, ET MULTIPOLARISÉ

Sud Roussillon est un condensé de la plaine du Roussillon autour d'espaces naturels, agricoles et littoraux de valeur. Son territoire est structuré Est-Ouest sur le bassin versant de l'Agouille de la mer, et par une desserte en peigne RD612-RD22 reliant les deux grands axes Nord-Sud qui créent l'accessibilité du territoire (RD914 et RD81 sur le littoral).



Son armature territoriale est structurée par le « bipôle » Saint-Cyprien – Latour-Bas-Elne et leurs 13 822 habitants cumulés (INSEE 2018), assorti de quatre autres communes ayant chacune une fonction de centralité avérée (Corneilla-del-Vercol, Alénia, Théza, Montescot).

Sud Roussillon est un territoire multipolarisé, indépendamment des périmètres administratifs ou de projets. L'articulation avec Perpignan et son cœur de métropole, ou encore les liens fonctionnels forts avec Elne, Canet-en-Roussillon ou Argelès-sur-Mer en témoignent.

■ UN TERRITOIRE DEMOGRAPHIQUEMENT ATTRACTIF

Sud Roussillon est un territoire démographiquement dynamique, bénéficiant à la fois de l'attractivité de son littoral, de la persistance d'espaces agricoles et ruraux, et de la périurbanisation perpignanaise. L'amélioration de l'accessibilité routière à Perpignan et au cœur de métropole accentue ce phénomène.

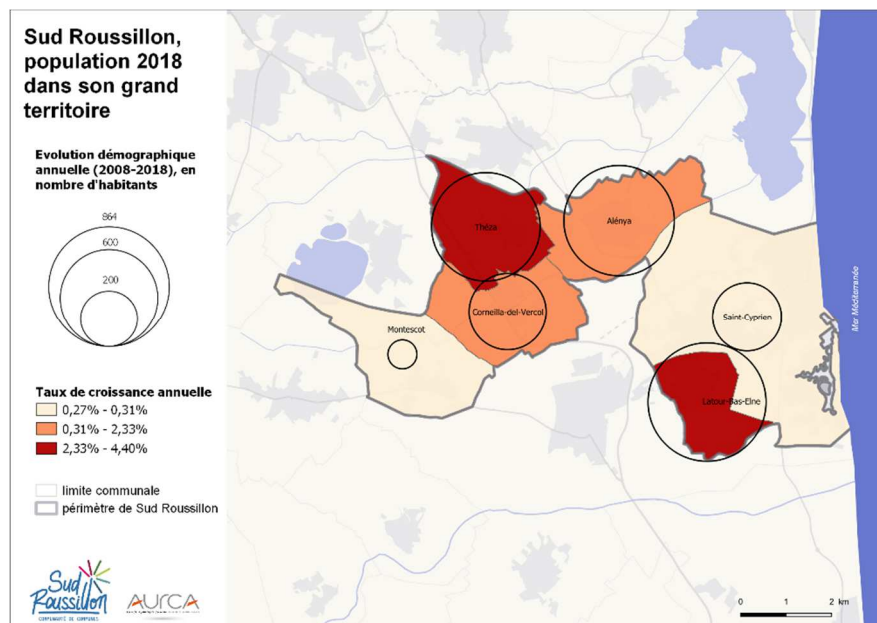
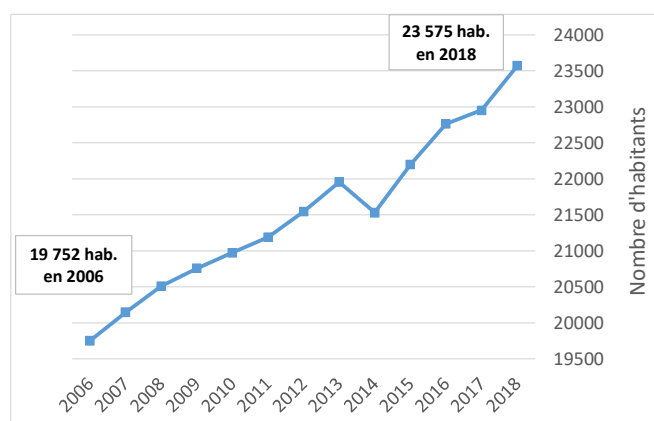


Illustration 3 : Evolution démographique annuelle des communes de la CCSR



Entre 2008 et 2018, la population (*municipale*) a augmenté de 15 % selon l'INSEE. La croissance annuelle de population est de 1,4% (Taux de croissance annuel moyen), essentiellement du fait du solde migratoire, et en partie abondée par un taux d'habitat permanent qui progresse (38% de résidences principales en 1999, 47 % en 2018).

Illustration 4 : Evolution de la population 2006-2018
(Source : INSEE)

■ UN TERRITOIRE EN PROIE AU VIEILLISSEMENT

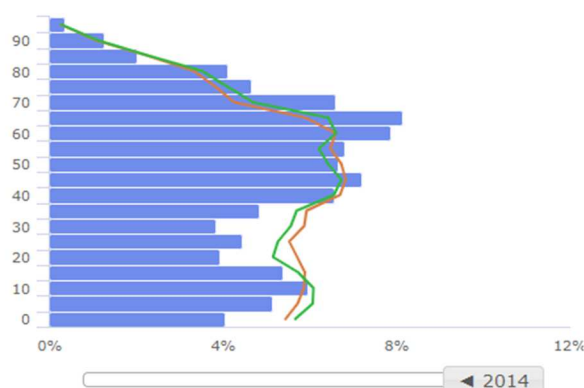


Illustration 5 : Pyramide des âges (Source : INSEE)

La répartition par tranche d'âge de la population de Sud Roussillon laisse apparaître une structure démographique âgée au regard de celle du territoire régional (ligne orange) ou de la plaine du Roussillon (ligne verte). Cela suppose des besoins spécifiques en matière de commerces, services et équipements et une nécessaire poursuite de la politique de mise en accessibilité des équipements et espaces publics. Par ailleurs, la moindre représentativité des classes d'âge d'actifs de 20 à 45 ans milite pour une revitalisation des six centralités dans la grande plaine du Roussillon.

- **UNE BONNE ACCESSIBILITE MAIS QUI RESTE PERFECTIBLE DANS UN CONTEXTE DE FORTE SAISONNALITE**

La grande accessibilité routière à Sud Roussillon s'est améliorée mais reste perfectible. Le territoire est principalement accessible par la RD914 de Perpignan à la Côte Vermeille, réaménagée en 2x2 voies dans les années 1990. Son offre de service a encore progressé dernièrement avec l'amélioration de la Rode Sud et la mise en service de tronçons de

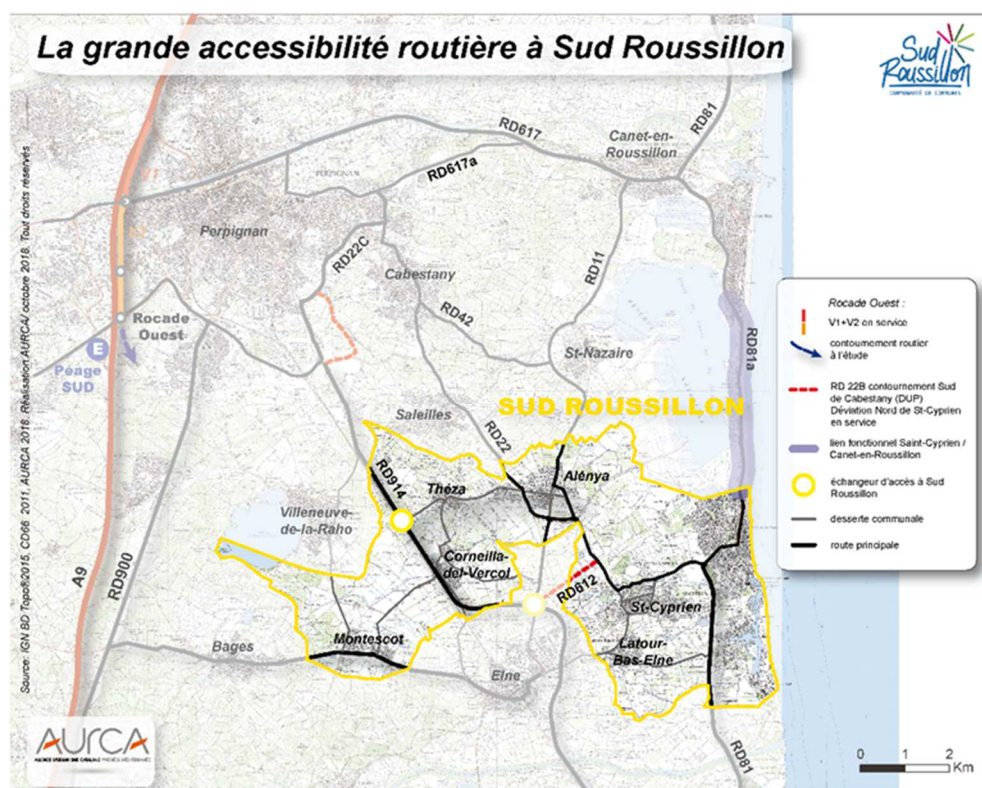


Illustration 6 : La grande accessibilité routière à Sud Roussillon (source : AURCA)

Rode Ouest de Perpignan. La desserte de Sud Roussillon se réalise depuis les échangeurs de Théza et d'Elne. Par le littoral, la RD81-81A permet une seconde desserte efficace. Ces deux grands axes sont reliés par la RD612 prolongée par la RD22. Un maillage de RD prend ensuite le relais pour une desserte plus fine mais chargée en période estivale.

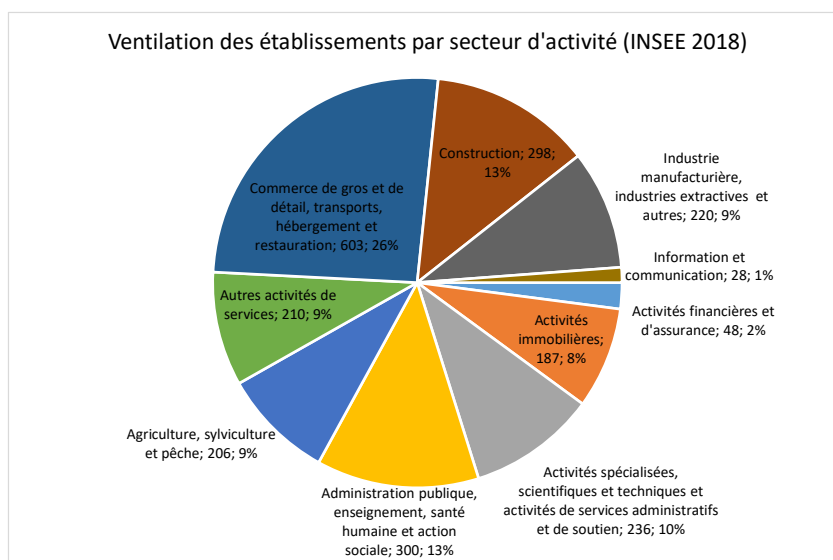
Sud Roussillon n'est pas concernée par une desserte ferroviaire. Néanmoins, la proximité immédiate de la gare d'Elne, desservie par les trains régionaux et par le train de nuit Paris-Cerbère, ou encore celle de la gare TGV® de Perpignan garantissent un certain niveau d'accessibilité. En parallèle, Sud Roussillon n'est pas autorité organisatrice de mobilité, mais est concernée par l'offre de cars interurbains de la Région (LiO) renforcée en période estivale (« bus d'été »). En appui, la ville de Saint-Cyprien développe une desserte car dénommée Cypobus. Cette offre paraît toutefois en deçà des enjeux de mobilités pour un tel territoire.

Un maillage cyclable se renforce en lien avec l'Eurovélo8 « La Méditerranée à vélo », itinéraire cyclotouristique européen « d'Athènes à Cadix », et le label associé « Accueil vélo ». À Saint-Cyprien, cet axe est complété par une variante qui permet de valoriser le patrimoine et le village.

L'Eurovélo 8 est complété d'aménagements communaux et communautaires (axes en site propre, axes partagés, expérimentation « chaudiou », etc.) et se verra enrichi de la connexion avec la future voie verte de l'Agouille de la Mar. Ce maillage reste à développer pour devenir au quotidien une réelle alternative à la voiture.

■ UNE IDENTITE ECONOMIQUE PORTEUSE MAIS EN TRANSITION

Saint-Cyprien est l'une des stations bénéficiaires du Plan Racine. Ainsi le tourisme balnéaire et de loisirs, et l'économie présentielle qui gravite autour, marque fortement le profil économique communautaire. Sud Roussillon accueille 2 336 établissements pour 3 329 emplois salariés selon l'INSEE au 31/12/2018. L'indice de concentration de l'emploi, de seulement 57, atteste logiquement d'un profil plus résidentiel que productif.



Le projet de territoire reconnaît un enjeu majeur de mutation nécessaire du modèle touristique balnéaire et de mobilisation des atouts des communes rétro-littorales.

La nouvelle identité économique communautaire, autour du tourisme, du nautisme, du numérique, etc. reste donc à fortifier au sein du nouveau contexte régional. Elle devra s'établir en complémentarité avec le positionnement des territoires voisins, en anticipation des opportunités à venir et des nouvelles aspirations des habitants, usagers, consommateurs, entrepreneurs, et dans un contexte de métropolisation de la plaine du Roussillon où certaines fonctions urbaines vont jouer un rôle de plus en plus prépondérant dans le quotidien et l'attractivité (culture, loisirs, transports et logistique urbaine, recherche, etc.).

■ LE PORT DE SAINT-CYPRIEN CENTRALITE MAJEURE DE L'ECONOMIE TOURISTIQUE ET NAUTIQUE DE SUD ROUSSILLON

Le quartier du Port de Saint-Cyprien, géographiquement situé au centre sur sa frange littorale, constitue donc un enjeu économique majeur pour l'avenir de la Ville et de la Communauté, conditionnant à la fois son attractivité, son identité et son développement.

Le quartier du port de Saint-Cyprien est aujourd'hui l'enjeu d'une redéfinition de la politique touristique du territoire. Cet espace, qui sera le théâtre d'une recomposition urbaine de première ampleur, servira de plateforme de déploiement d'une nouvelle offre de destinations d'excellence s'appuyant sur les richesses du terroir local. Cette ambition traduit l'objectif de montée en gamme de la station, la prise en compte de la profonde transformation de la consommation touristique et la volonté de favoriser l'émergence d'un « tourisme à l'année ».



Illustration 7 : Port de Saint-Cyprien (source : Commune de Saint Cyprien)

■ UNE OCCUPATION DU TERRITOIRE MAJORITAIREMENT AGRICOLE

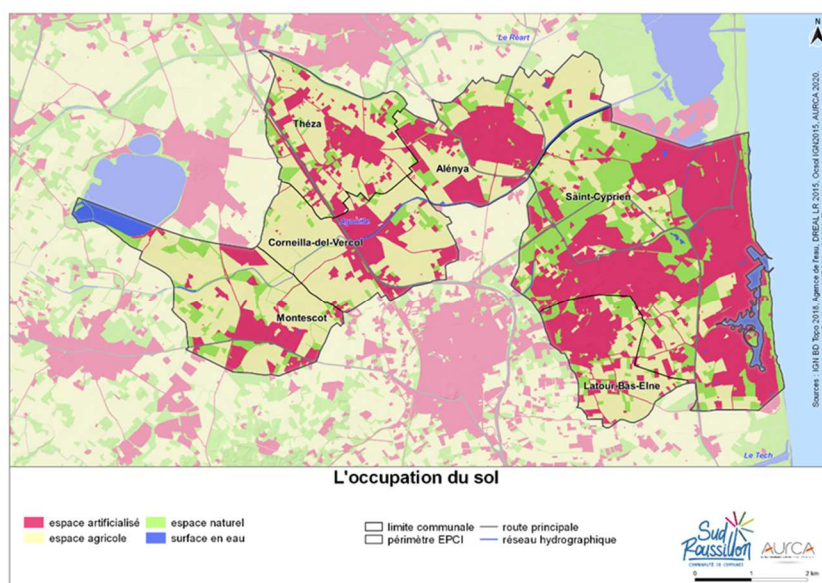


Illustration 8 : L'occupation du sol du territoire de la CCSR (Source : IGN, 2015)

Selon les données IGN de 2015, 43 % du territoire est occupé par des surfaces agricoles et 37 % par des surfaces artificielisées. Les espaces naturels et les surfaces en eau représentent respectivement 20 % et 1 % du territoire.

L'agriculture de Sud Roussillon est diversifiée, les grandes cultures et la polyculture-élevage occupent la moitié des surfaces, mais $\frac{3}{4}$ des exploitations sont maraîchères ou arboricoles. L'évolution de la SAU entre 2000 et 2010 laisse

apparaître une situation de déprise agricole. Sur cette période, le nombre d'exploitations a diminué de 34 % (-40 % à l'échelle départementale) et la SAU des exploitations de 17 % (-19 % à l'échelle départementale). Malgré cette déprise, les friches, évaluées en 2015 à plus de 470 ha soit 27 % des terres agricoles de Sud Roussillon, sont moins prégnantes que sur d'autres territoires. En outre, le territoire offre de nombreuses options de productions et la diversification des productions et des stratégies de commercialisations est à l'œuvre. L'agriculture génère 360 équivalents temps plein en emplois directs (source : RGA 2010).

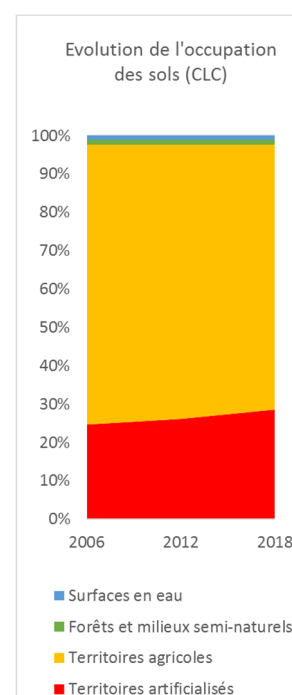
Les surfaces forestières sont très limitées sur le territoire de Sud Roussillon. Selon la BD forêt de l'IGN, elles représentent 136 ha soit 3% du territoire intercommunal

■ L'ÉVOLUTION DE L'OCCUPATION DU SOL

L'analyse des données Corine Land Cover permet de compléter cette analyse en renseignant sur l'évolution de l'occupation des sols. Bien que représentative des grands ensembles et des principales évolutions d'occupation des sols, il est précisé que l'analyse de ces données (notamment chiffrées) est à mesurer et ne doit pas être considérée comme une opération fiable au regard de l'échelle d'analyse (échelle de travail préconisée 1/100000ème).

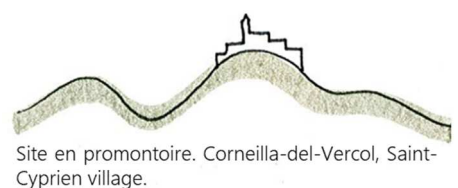
Entre 2006 et 2018, les territoires artificielisés ont progressé de 15 %, soit 158 ha, gagnés principalement sur les espaces agricoles qui ont diminué de 5 % sur la même période.

Illustration 9 : Évolution de l'occupation du sol en 2006 et 2018 (Source : CLC)

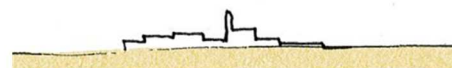


▪ UN SOCLE PAYSAGER D'INTERET...

Sud Roussillon s'inscrit à cheval sur deux grands ensembles paysagers, à savoir la plaine agricole du Roussillon matérialisée localement par un espace bocager d'intérêt, et la côte sableuse et lagunaire nord-catalane. Ces deux grandes entités constituent ainsi l'armature paysagère du territoire.



Site en promontoire. Corneilla-del-Vercol, Saint-Cyprien village.



Site de plaine. Alenya, Latour-Bas-Elne, Montescot, Théza.



Site littoral. Saint-Cyprien plage.

Illustration 10 : Les différents types d'implantation des bourgs (Source : AURCA)

▪ ... BORDE ET PARCOURU PAR L'EAU

Sud Roussillon est baignée par la Mer Méditerranée, mais est également concerné par la zone humide de l'étang de Canet-Saint-Nazaire. Le territoire est encadré par le voisinage du fleuve côtier Tech au Sud et du Réart au Nord. Il est par ailleurs parcouru par l'Agulla de la mar qui, comme le Réart, se jette dans l'étang de Canet. Enfin, il est concerné par un micro-paysage de dépression humide, la Prade de Montescot.

Sud Roussillon est parcouru par un réseau de canaux, au premier rang desquels le Canal d'Elne, qui irriguent les secteurs de maraîchage et d'arboriculture. Outre son rôle dans l'économie agricole et la structuration du territoire, ce patrimoine représente un potentiel important pour développer les liaisons douces et les circuits touristiques ou encore développer le capital paysager, attractif et identitaire du territoire.

▪ UNE AMBIANCE VEGETALE URBAINE MARQUEE

De grands espaces de nature en ville ponctuent le territoire communautaire. Peuvent être cités le Jardin des plantes ou encore le Grand parc de la Prade à Saint-Cyprien, le Parc Écoiffier à Alénia, le parc des abords de l'Agulla de la mar à Corneilla-del-Vercol, ou encore le parc dels quinze olius à Théza, etc.

Toute une série de petits espaces de loisirs et de détente (aires de jeux, bouledromes, squares, etc.) complètent le panorama, tout comme les berges de cours d'eau ou de canaux, ou encore les voies arborées à l'image de l'avenue Armand Lanoux de Saint-Cyprien.

La plage joue également un rôle particulier, tout comme les espaces naturels périphériques, en partie accessibles.

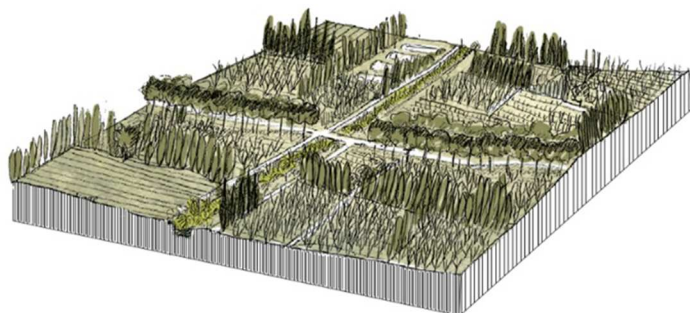


Illustration 11 : Le bocage agricole roussillonnais (Source : AURCA)

▪ LES RICHESSES ECOLOGIQUES ET LA TRAME VERTE ET BLEUE

Le territoire est concerné par le site Natura 2000 « Complexe lagunaire de Canet Saint-Nazaire », classé au titre de la Directive Habitats et de la Directive Oiseaux. Ce site couvre 1,9 % de la surface intercommunale.

Les principaux enjeux ornithologiques identifiés dans le DOCOB de la Zone Spéciale de Conservation sont la préservation de l'espace agricole dédiée à l'élevage sur Alénia, pour la conservation du Rollier et de la Chevêche d'Athens et la préservation des étangs et roselières du golf sur Saint-Cyprien, pour la conservation de la Talève et du Blongios. L'espace concerné par la Zone de Protection Spéciale représente des habitats potentiels pour de nombreuses espèces d'oiseaux (Butor étoilé, Rollier d'Europe, Oedicnème criard, Milan noir...).

Le territoire de Sud Roussillon est concerné par cinq ZNIEFF de type I et deux ZNIEFF de type II, sur 681 ha, soit 16 % de sa surface. Enfin, il est concerné par une ZICO multi-sites, « Etang de Canet, de Villeneuve-de-le Raho et embouchure du Tech », sur 3 % de sa surface.

Nom	Principaux facteurs de vulnérabilité sur les ZNIEFF de type I	Centres d'intérêts
Zone humide de l'étang de Canet	Pression urbaine; Développement des activités de loisirs motorisés ; Fréquentation touristique.	Faunistique ; Oiseaux ; Floristique ; Phanérogames
Plan d'eau de la Raho	/	Faunistique ; Oiseaux
Prade de Montescot	Création de fossés de drainage (modification du fonctionnement hydraulique) ; Pression urbaine, Présence d'espèces invasives.	Faunistique ; Oiseaux ; Insectes ; Floristique ; Phanérogames
Prairies humides de Saint-Cyprien	Pression urbaine ; Phénomène de cabanisation.	Floristique ; Phanérogames
Dunes de Capellans	Fréquentation touristique ; Pression urbaine.	Floristique ; Phanérogames

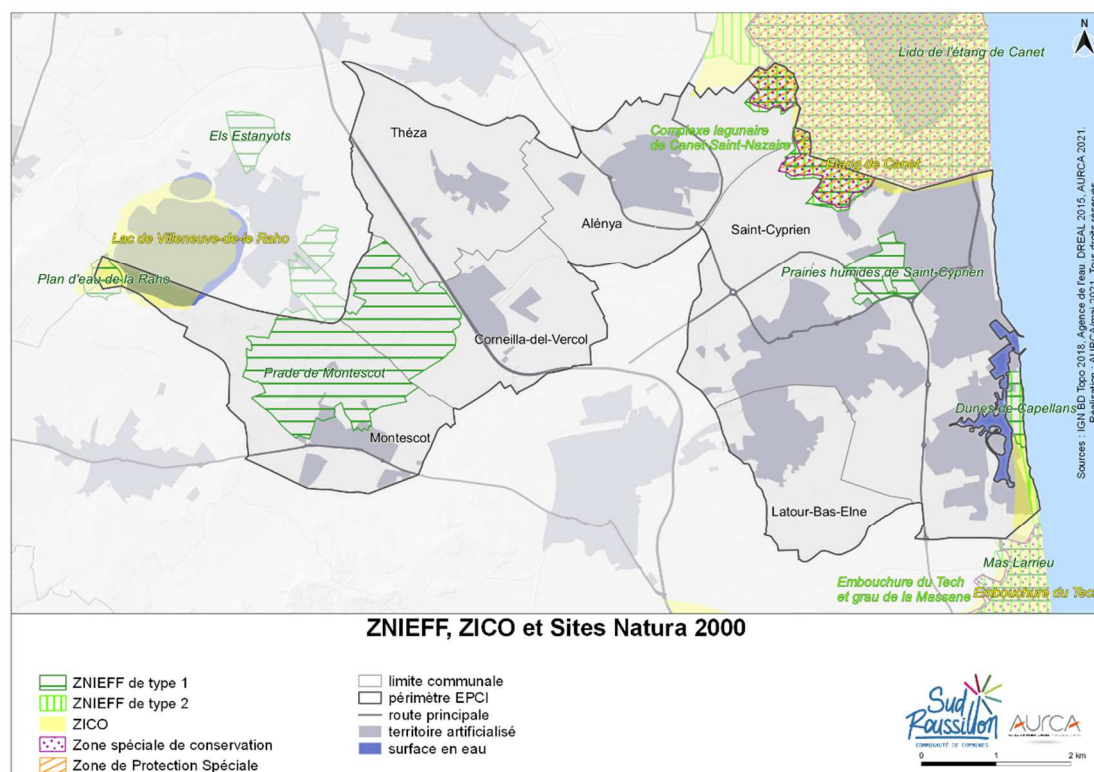


Illustration 12 : Les ZNIEFF et ZICO présentes sur le territoire de Sud Roussillon

Les zonages environnementaux précédemment cités (Natura 2000 et ZNIEFF de type I notamment) ont soutenu la délimitation de la trame verte et bleue définie dans le SCOT de la Plaine du Roussillon.

Le territoire s'inscrit dans un réseau de corridors écologiques reliant ces espaces riches en biodiversité à savoir : la retenue de Villeneuve-de-la-Raho, la Prade de Montescot et de Saint-Cyprien, les pourtours de l'étang de Canet ainsi que les abords du

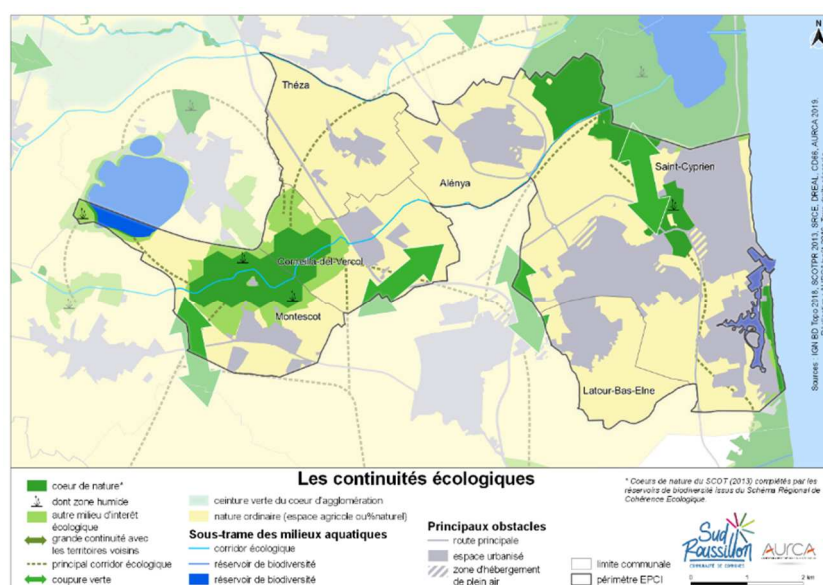


Illustration 13 : La trame verte et bleue sur le territoire de Sud Roussillon (Source : SCOT PR)

Tech. Par ailleurs, les cours d'eau du territoire sont reconnus comme des corridors écologiques. Plus localement, des éléments de paysage tels que les bosquets, les haies, les ripisylves, et les arbres isolés peuvent constituer des corridors et représenter pour de nombreuses espèces des zones de repos, de nidification, de refuge... essentielle dans leur cycle de vie.

■ UN TERRITOIRE ENGAGE DANS LA TRANSITION ENERGETIQUE

La CCSR élabore actuellement son PCAET, qui devrait être finalisé dans les mois à venir. En 2015, le territoire présente une consommation énergétique de 547,5 GWh et des émissions de GES évaluées à 123,5 teq CO₂. Sa production d'énergies renouvelables est évaluée à 35,9 GWh soit seulement 6,6 % de sa consommation énergétique totale.

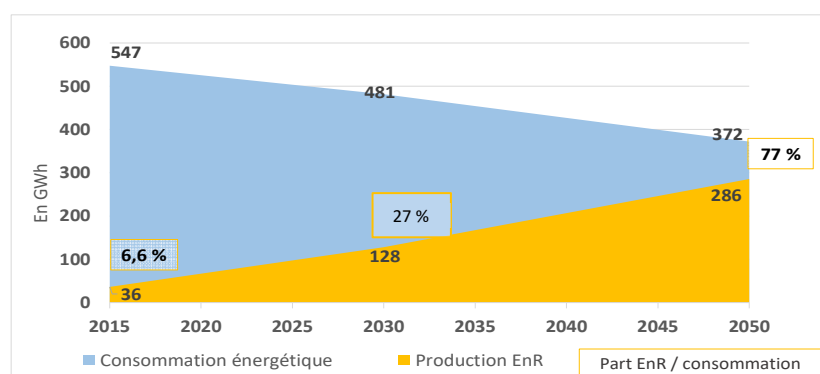


Illustration 14 : Objectifs de réduction de la consommation énergétique totale et de la production d'EnR sur le territoire de Sud Roussillon (source : AURCA, CCSR)

Sud Roussillon vise une **diminution des consommations de l'ordre de 12 % à l'horizon 2030 et de 31 % à l'horizon 2050**. En matière de production énergétique, la production renouvelable locale devrait être multipliée par 3,6 à l'horizon 2030 et par 8 à l'horizon 2050. Celle-ci table sur une augmentation du recours au bois énergie, au développement du solaire en toitures, au déploiement des

pompes à chaleur, et au développement d'une centrale solaire en plein champ sur la période 2030-2050.

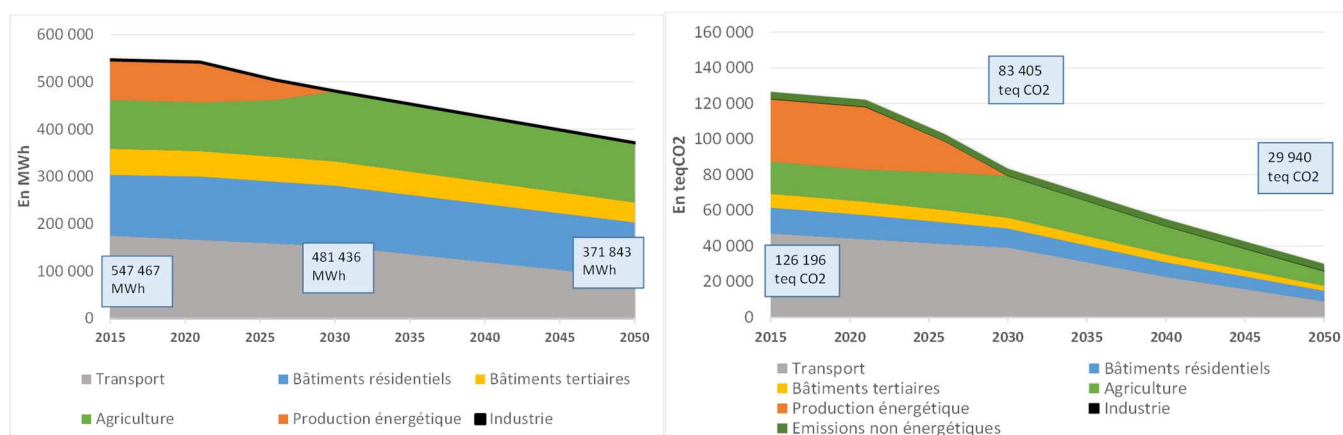


Illustration 15 : Objectifs de réduction de la consommation énergétique (à gauche) et des émissions de GES (à droite) par secteur sur le territoire de Sud Roussillon (source : AURCA, CCSR)

Pour l'ensemble des acteurs, l'objectif TEPOS est apparu difficilement atteignable. Ainsi, il a été choisi de s'approcher au mieux de celui-ci. **L'indépendance aux énergies fossiles à l'horizon 2050 devrait être ainsi de 77 % et un objectif intermédiaire de 27 % à l'horizon 2030 a été fixé.**

Le scénario de Sud Roussillon vise une **diminution des émissions de Gaz à Effet de Serre de l'ordre de 34 % à l'horizon 2030 et de 76 % à l'horizon 2050**.

CONTRACTUALISATIONS EXISTANTES :

Depuis 2018, la Communauté de Communes Sud Roussillon a intégré la politique contractuelle initiée par la Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée.

Elle a ainsi conclu avec celle-ci, le Département des Pyrénées-Orientales et la Communauté urbaine Perpignan Méditerranée Métropole un contrat cadre dénommé « Contrat Territorial Occitanie Pyrénées-Méditerranée » qui repose sur les trois grands piliers que sont le développement économique et la formation professionnelle, le développement durable, la qualité de vie et l'attractivité des territoires.

Elle a également conclu avec la Région un contrat Bourg-Centre partagé entre les 6 communes, toutes éligibles au dispositif.

INITIATIVES STRUCTURANTES ET BILAN DES DEMARCHES STRATEGIQUES ENGAGEES

▪ PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL (PCAET°

En 2018, la Communauté de Communes a initié la démarche de réalisation d'un PCAET.

L'AURCA a été missionné pour aider à l'élaboration et à l'animation de ce plan et un Comité de Pilotage composé de représentants agents et élus de la Communauté et des communes, du Département, de la Chambre d'Agriculture, du SYDEEL, d'ENEDIS, de GRDF, de la DDTM, de l'UPVD, de la CCI, de Bois Energie 66 a été instauré.

Le diagnostic est en cours de finalisation, mais il ressort des COPIL que la stratégie sera construite autour de 7 ambitions et 41 objectifs axés sur la réduction des consommations d'énergie, des émissions de gaz à effet de serre et des polluants atmosphériques, ainsi que sur la production d'énergie renouvelable :

1. Réunir les conditions de mobilités sobres, efficaces et durables pour chacun,
2. Garantir la sobriété énergétique et le confort thermique du bâti,
3. Accompagner l'agriculture locale vers un moindre impact Carbone,
4. Réduire l'empreinte Carbone de l'alimentation,
5. Améliorer le mix énergétique en développant les énergies renouvelables localement,
6. Réduire la vulnérabilité de Sud Roussillon aux effets du changement climatique,
7. Faire de la Communauté de Communes Sud Roussillon une collectivité exemplaire.

▪ PARTENARIAT OBS CAT

Dans le cadre de sa compétence relative à la lutte contre la submersion marine ; La Communauté de Communes Sud Roussillon a intégré en 2019 l'Observatoire de la côte sableuse Catalane (Obs Cat) créé en 2013 par Perpignan Méditerranée, l'Agence de l'Eau et le BRGM afin d'améliorer le niveau de connaissances des processus d'érosion et bénéficier d'un outil d'aide à la décision concernant les aménagements littoraux.

La commune de Leucate et la Communauté de Communes des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illobérès (CCACVI) ayant également intégré ce partenariat, les expertises, mesures, études sont ainsi réalisées à l'échelle pertinente de l'unité hydro-sédimentaire entre le Racou et Cap Leucate.

En outre, toujours dans le cadre de ce partenariat, les collectivités de la côte sableuse catalane et le Cerema ont décidé d'un commun accord de mener un programme de recherche et de développement partagé, qui vise à réaliser pour la première fois une étude permettant de définir une stratégie de gestion du littoral en Méditerranée à l'échelle d'une unité sédimentaire. Il prend les hypothèses originales basées sur l'évolution du trait de côte à l'horizon 2050.

Cette étude va ainsi permettre de mobiliser les élus dans la définition de leur projet territorial à l'horizon 2050 en souhaitant concilier attractivité économique, préservation des espaces naturels et équilibre social.

▪ RECONQUETE DES CENTRES-BOURGS

Afin d'atteindre les objectifs fixés par le projet de territoire quant à l'ambition et au fil conducteur relatifs au renforcement et l'attractivité des centralités, la Communauté de communes a confié à l'AURCA l'élaboration d'une stratégie de reconquête des bourgs-centres.

Dans un premier temps, un portrait du territoire dans son ensemble, puis commune par commune a été effectué. L'ensemble des stratégies communales centres-bourgs devrait être finalisé avant la fin du 1^{er} semestre 2021. Les phases pré-opérationnelles puis opérationnelles pourront alors être enclenchées sous maîtrise d'ouvrage communale ou intercommunale selon l'objet de l'opération.

▪ LE SCHÉMA DIRECTEUR DE DIVERSIFICATION ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE

Pour conforter son projet de territoire et afin d'anticiper la révision du SCoT en cours, la Communauté de communes a missionné le bureau d'études COGEAM pour élaborer un schéma directeur de développement structuré autour des points suivants :

- La limitation de la vulnérabilité économique (du territoire, de ses entreprises et ménages);
- La définition de nouveaux postulats économiques et territoriaux ;
- La possibilité de se donner les moyens d'une diversité « exceptionnelle » (cadre de vie, circuits courts avec actions fortes sur le secteur agricole, la culture, les mobilités...) ;
- L'accroissement de la valeur de transaction territorial (par augmentation de la qualité générale des services et des prestations) ;

... le tout au service d'une économie touristique en mutation (subie jusqu'à aujourd'hui).

Ce schéma directeur prendra appui sur 16 sites différenciants et 8 thématiques supports connectés par un réseau de mobilités conforté à ce jour par :

- L'élaboration d'un schéma directeur des mobilités (évolution du Plan Global de Déplacement de 2012). Ce schéma, attendu pour le dernier trimestre 2021, sera fortement axé sur le volet touristique, les entrées de ville, la circulation et la mobilité douce ;
- Deux déclinaisons du programme intercommunal dans le cadre des appels à projet « Fonds mobilité active continuités cyclables 2020 ».

Tout d'abord, le pôle de Saint Cyprien et sa mise en relation avec Alénia et Latour-Bas-Elne qui a d'ailleurs été lauréat du premier appel à projets lancé par le Ministère des Transports, présenté ci-après dans « les projets d'intérêt communautaire » (II.5), puis, l'aménagement de deux discontinuités cyclables à Corneilla-del-Vercol, pour la relier à Théza, d'une part, et assurer la connexion avec la voie verte de l'Aiguille de la Mar, d'autre part.

Au-delà, il prend appui sur trois éléments cadres :

- **La renaturation**, permettant notamment à Sud Roussillon d'intégrer de manière spécifique les exigences à venir du Zéro Artificialisation Nette (ZAN) porté par le schéma régional (SRADDET) à horizon 2040.
- **L'économie** au sens valorisation du rapport habitants accueillis / emplois créés. Dans cette optique, la communauté vise un rapport de 1 pour 7 contre 1 pour 18 actuellement.
- **L'organisation** adéquate pour porter dans la durée ce modèle de fonctionnement. Il s'agit dès lors d'anticiper l'organisation des services et des missions, le cadre de mise en œuvre et le contenu des services et enfin les compétences nécessaires. Des coopérations d'expertises sont d'ores et déjà impulsées notamment avec le territoire du Sancy (63).